

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage du chantier d'adaptation des classes préparatoires aux grandes écoles de la filière économique et commerciale à la réforme du lycée et du baccalauréat
15 avril 2019

Etaient présents :

- **Représentants des acteurs :**
 - Frédérique ALEXANDRE-BAILLY, rectrice de l'académie de Dijon
 - Jean BASTIANELLI, président de l'APLCPGE, proviseur du lycée Louis-le-Grand, à Paris
 - Christian CHENEL, directeur des admissions et concours de la CCI de Paris (DAC / BCE)
 - Stéphane CIVELLI, délégué général d'ECRICOME
 - Benoît DELAUNAY, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand
 - Patrice HOUDAYER, directeur général adjoint de SKEMA Business school
 - Alain JOYEUX, président de l'APHEC, professeur de CPGE au lycée Joffre, à Montpellier
 - Julien MANTEAU, directeur stratégie à HEC Paris
 - Georges MERLE, IA-IPR d'économie-gestion, représentant du recteur de l'académie d'Aix-Marseille
 - Jean-Marc PETIT, délégué général de RenaSup
 - Philippe REGIMBART, délégué général de la Conférence des grandes écoles (CGE)
- **Représentants de l'Inspection générale de l'éducation nationale :**
 - Marc MONTOUSSE, inspecteur général du groupe des sciences économiques et sociales
 - Olivier SIDOKPOHOU, inspecteur général du groupe des mathématiques, assesseur de la doyenne de l'IGEN
 - Florence SMITS, inspectrice générale du groupe histoire-géographie
- **Représentants du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)**
 - Amaury FLEGES, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (DGESIP A)
 - Franck JARNO, sous-directeur des formations et de l'insertion professionnelle (DGESIP A1)
 - Catherine KERNEUR, chef du département des formations du cycle licence (DGESIP A1-2)
 - Philippe LANGLET, chargé des CPGE (DGESIP A1-2)
 - Mathieu MONTHEARD, chef du bureau des formations générales et technologiques (DGESCO A2-1)
 - Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique (DGESCO A)
 - Jeanne-Aimée TAUPIGNON, chargée des CPGE et des concours aux grandes écoles (DGESIP A1-2)

1 – Présentation du chantier d'adaptation des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à la réforme du lycée et du baccalauréat

Le chantier se déroulera en deux temps, selon un calendrier validé par le cabinet :

- 1) Mise au point de la communication en direction des élèves, des familles, des enseignants sur les choix optimaux de spécialités et d'options qu'il convient de faire au lycée pour entrer en CPGE. C'est l'objet de la présente réunion, ainsi que d'une seconde dont la date est fixée au 10 mai (10h00-12h30). Le travail est urgent, puisque les éléments de communication doivent être prêts pour la mi-mai, avant une mise en forme par la délégation à la communication du ministère (DELCOM) et une diffusion grand public fin mai-début juin ; tous les acteurs (ministères, IGEN, mais aussi écoles et associations d'enseignants) sont appelés à informer les élèves le plus largement possible ;
- 2) Révision des programmes de CPGE à l'aune des nouveaux programmes de lycée. Ce travail commencera à l'automne 2019.

Trois entités pilotent le chantier : l'IGEN, la DGESCO (responsable du programme141), la DGESIP.

Le présent comité de pilotage est une émanation du comité de suivi et de concertation des CPGE, élargie aux responsables des concours et des grandes écoles de commerce et de management. Un autre comité de pilotage a été formé pour les classes préparatoires scientifiques. En revanche, il n'est pas envisagé de constituer un tel comité pour les classes préparatoires littéraires, la disparition des séries du baccalauréat général ne modifiant pas fondamentalement leur recrutement, qui a toujours puisé dans plusieurs viviers.

2 – Présentation de la réforme du lycée dans ses grandes lignes

La réforme prévoit en 1^{ère} et en terminale :

- *un tronc commun pour tous les élèves*, représentant la majorité de l'horaire de formation (une quinzaine d'heures) et composé des disciplines suivantes : français (en 1^{ère}) et philosophie (en terminale) ; histoire-géographie ; langues vivantes étrangères (LVE 1 et 2) ; enseignement scientifique ; enseignement moral et civique ; EPS. Ce bloc est une nouveauté, puisque les élèves auront tous les mêmes programmes ;
- *une spécialisation progressive, mise en œuvre par le biais :*
 - o *de spécialités* (3 en 1^{ère}, 2 en terminale), représentant chaque année 12 heures hebdomadaires d'enseignement, à choisir dans une liste de 12¹,
 - o *d'options* (1 en 1^{ère} et 2 en terminale), de 3 heures hebdomadaires, à choisir dans une liste de 4 en 1^{ère} (LVE 3 ; arts ; EPS ; langues et cultures de l'Antiquité) et de 7 en terminale (les 4 de 1^{ère} + maths complémentaires², maths expertes³, et droits et grands enjeux du monde contemporain).

Un tel choix, qui donnera lieu à des parcours beaucoup plus ouverts qu'auparavant, contraint les élèves à s'interroger en seconde, puis en 1^{ère}, sur les disciplines qu'ils aiment et sur leur projet professionnel. Un volume horaire de 54 heures est prévu en 1^{ère} et en terminale pour les accompagner dans la construction de leurs choix. Il faut aussi garder présent à l'esprit que les deux spécialités de terminale puissent ne pas représenter le cœur d'un projet professionnel.

La disparition des séries de la filière générale du baccalauréat a un impact direct sur les deux voies des classes préparatoires économiques, ECE (option économique) et ECS (option scientifique), qui devront fusionner.

3 – Etat actuel de la réflexion sur les voies ECE et ECS

Olivier Sidokpohou rappelle en préambule que les CPGE économiques subissent depuis peu une érosion de leur attractivité, puisqu'en 2017 et à nouveau en 2018, leurs effectifs ont diminué d'environ 3%, dans un contexte de hausse globale des effectifs de l'enseignement supérieur.

La grande diversité des profils à l'entrée et à la sortie apparaît comme la principale caractéristique des classes EC. Pour préserver cette diversité, un schéma d'évolution maintenant deux niveaux en mathématiques et deux « colorations » SHS⁴ est envisagé, avec :

- un tronc commun (inchangé) de 12 heures hebdomadaires (6 de culture générale, 3 de LV1, 3 de LV2),
- 2 enseignements obligatoires à choisir entre :
 1. Maths appliquées et maths approfondies (respectivement 8 et 9 h hebdomadaires)
 2. Economie-sciences humaines (ESH) et histoire-géographie-géopolitique (HGG) (6 h hebdomadaires pour les unes et les autres⁵).

Un tel schéma permet d'accueillir 4 profils différents (maths appliquées/ESH ; maths appliquées/HGG ; maths approfondies/ESH ; maths approfondies/HGG). A priori, un étudiant s'engagerait sur un même profil pour ses deux années de classe préparatoire (il ne pourrait pas en changer entre la 1^{ère} et la 2^{nde} année).

3 – Discussion

Les représentants des écoles estiment que la réforme du lycée et la disparition des séries de la filière générale du baccalauréat constituent, pour les écoles de commerce et de management, une très belle opportunité ; leur vivier potentiel de recrutement ne se limite pas aux 10000 candidats de la voie EC, mais s'étoffe des 5000 candidats issus de la filière littéraire. Les écoles sont conduites à s'interroger

¹ Arts ; biologie et écologie (dans les lycées agricoles seulement) ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) ; humanités, littérature et philosophie (HLP) ; langues, littératures et cultures étrangères (LLCE) ; littérature, langues et cultures de l'Antiquité (LLCA) ; mathématiques ; numérique et sciences informatiques (NSI) ; physique-chimie (PC) ; sciences économiques et sociales (SES) ; sciences de l'ingénieur (SI) ; sciences de la vie et de la Terre (SVT).

² Option possible, si la spécialité maths a été prise en 1^{ère}.

³ Option possible, si la spécialité maths est prise en terminale.

⁴ SHS : sciences humaines et sociales.

⁵ L'horaire pourra passer à 7 heures si le choix est fait d'intégrer l'enseignement d'économie dans ces enseignements obligatoires.

sur les profils qu'elles peuvent accueillir et sur les compétences qu'elles devront évaluer. Les deux voies de mathématiques envisagées permettent de tenir compte de l'individualisation des parcours au lycée et d'ouvrir les classes préparatoires économiques et les écoles à l'ensemble des lycéens. Les écoles demandent à être associées à l'écriture des programmes, pour que soit garantie une parfaite cohérence entre les CPGE et les épreuves des concours.

Au cours de la discussion, il apparaît que la teneur du message à délivrer auprès des familles fait consensus :

- La communication à destination des élèves ne doit pas se limiter aux classes EC, mais doit concerner toutes les voies d'accès aux écoles ;
- Elle doit mettre en avant que :
 - o toutes les écoles sans exception, seront accessibles aux bacheliers, quelles que soient les spécialités choisies en 1^{ère} et terminale ;
 - o pour accéder aux classes EC, la spécialité mathématiques aura dû être choisie au moins en 1^{ère} et l'option maths complémentaires en terminale ;
 - o les autres spécialités ne feront pas l'objet d'un fléchage ;
 - o le critère d'excellence, dans quelle que discipline que ce soit, primera sur le critère concernant la nature de la discipline, puisque les écoles recherchent des profils très variés ;
 - o il n'existe pas de voies d'accès aux écoles plus faciles que d'autres ;
- La communication peut être adaptée d'une école à l'autre, selon les critères que chacune entend privilégier.

Plusieurs interrogations se font jour. Elles concernent :

- **la voie B/L.** Elle est clairement identifiée comme une voie littéraire, bien qu'elle recrute une large palette de profils. Les étudiants qui l'empruntent sont peu intéressés par les écoles de management. Peut-être faudrait-il profiler pour les littéraires (B/L mais aussi A/L) un parcours plus axé sur les humanités et l'économie, sans mathématiques, ce qui permettrait d'ouvrir plus largement les écoles de management à ce public-là ;
- **les concours.** Faut-il envisager des concours distincts pour les étudiants issus des classes EC et ceux issus des classes B/L, et, pour les étudiants issus des classes EC, pour ceux suivant l'option maths appliquées et ceux suivant l'option maths approfondies ? La réponse à cette question est en fait conditionnée à la rénovation des programmes de CPGE.
- **le maintien de l'interclassement des candidats au concours de la BCE.** Son maintien requiert de veiller à l'équité entre les différentes voies d'accès aux écoles pour garantir la diversité des profils.
- **la place de l'économie.** Actuellement, la voie ECE compte 2 heures hebdomadaires d'économie approfondie et la voie ECS 1 heure hebdomadaire d'économie, mais aucune de ces heures ne donne lieu à une épreuve aux concours, ce qui, dans le paysage des CPGE, constitue une exception notable. Faut-il donc ajouter une épreuve au concours ou intégrer ces heures d'économie dans les enseignements d'ESH (économie, sociologie et histoire du monde contemporain) ou d'HGG (histoire, géographie et géopolitique) ? Les échanges mettent en évidence le fait que l'heure d'économie en ECS n'est pas assurée dans toutes les CPGE, et que quand elle est assurée, elle sert souvent à approfondir le programme d'HGG, particulièrement lourd. Pour les enseignants de CPGE, il faudrait d'abord rendre obligatoire cette heure d'économie en ECS. Côté concours, il est clair que les jurys valorisent l'économie faite en ECE, même si les écoles remettent quasi systématiquement de l'économie au programme de leur 1^{ère} année ;
- **la valorisation de l'option maths appliquées.** Il est important d'essayer de valoriser cette option, pour que l'option maths approfondies ne devienne pas l'apanage des « grandes » CPGE parisiennes, tandis que l'option maths appliquées serait offerte par des CPGE de second rang. Ouvrir les maths appliquées vers l'informatique ou vers la microéconomie pourrait être une piste à envisager ;
- **la mise en œuvre sur le terrain de la fusion ECE/ECS.** L'évolution de la carte des CPGE, qui met en jeu le développement territorial, devra se faire progressivement, sans bouleversement. La question est de savoir comment augmenter progressivement le nombre de parcours offerts dans

les territoires isolés ne comportant qu'une classe ECE ou une classe ECS. La réflexion devra se faire au niveau de chaque territoire, dans un esprit de recherche d'équité territoriale et sociale.

Patrice Houdayer fait part de l'intention des écoles d'adresser, sous 2 à 3 semaines, un courrier rassurant aux élèves de seconde, au sujet de l'impact de la réforme du lycée et du baccalauréat sur l'accès aux écoles de commerce et de management, et sollicite l'aide des ministères pour l'envoi de ce courrier. L'utilisation de portails du ministère de l'éducation nationale (comme l'ONISEP) apparaît cependant problématique, dans la mesure où le courrier privilégie une seule filière, au détriment des autres, et où il concerne l'enseignement supérieur, tout en s'adressant à des lycéens.